



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-013-2017-08

PUBLIÉ LE 10 AOÛT 2017

Sommaire

Agence régionale de santé

- IDF-2017-08-08-008 - ARRETE N° 2017 - 254 portant approbation de cession d'autorisation de l'institut médico-éducatif (IME) « Le tremplin » (93) géré par l'association LEHELTA au profit de l'association de VILLEPINTE (3 pages) Page 3
- IDF-2017-07-12-049 - Arrêté n° 83/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « MEDI7 » sis 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090). (7 pages) Page 7
- IDF-2017-07-07-026 - Arrêté n° 84/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEAN-JACQUES TABATH » sis 33, rue de la Papeterie à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (91610). (3 pages) Page 15
- IDF-2017-07-12-048 - Arrêté n° 87/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE UNICELL » sis 3, place Pierre Sépard à ARGENTEUIL (95100). (3 pages) Page 19
- IDF-2017-07-18-012 - Arrêté n° 90/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290). (9 pages) Page 23
- IDF-2017-08-09-001 - ARRÊTE N° DOS-2017-251 Portant transfert de locaux de la SAS MSA (2 pages) Page 33
- IDF-2017-08-09-002 - ARRÊTE N° DOS-2017-252 Portant changement de gérance de la SASU AMBULANCES MERIDIEN (2 pages) Page 36
- IDF-2017-08-09-003 - ARRÊTE N° DOS-2017-253 Portant retrait d'agrément de la SARL AMBULANCES DELTA 77 (2 pages) Page 39
- IDF-2017-07-18-011 - Arrêté N°89/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sis 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220). (6 pages) Page 42

ARS Ile de France

- IDF-2017-08-07-019 - DECISION N° DQSPP-QSPHARMBIO – 2017/073 d'autorisation de modification de la pharmacie à usage intérieur de la Clinique les Jardins de Brunoy 91800 BRUNOY (3 pages) Page 49

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

- IDF-2017-07-26-023 - arrêté inter préfectoral fixant, au titre de l'article D.112-1.18 du code rural et de la pêche maritime, le seuil de surface pour le déclenchement de l'étude préalable agricole (2 pages) Page 53

Agence régionale de santé

IDF-2017-08-08-008

ARRETE N° 2017 - 254

portant approbation de cession d'autorisation
de l'institut médico-éducatif (IME) « Le tremplin » (93)
géré par l'association LEHEL A
au profit de l'association de VILLEPINTE

ARRETE N° 2017 - 254
portant approbation de cession d'autorisation
de l'institut médico-éducatif (IME) « Le tremplin » (93) géré par l'association LEHEL A
au profit de l'association de VILLEPINTE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE

- VU** le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le Code de la sante publique ;
- Vu** le Code de la sécurité sociale ;
- Vu** le Code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2012-577 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) Ile de France 2013-2017 ;
- VU** le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS) 2013-2017 ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 4 novembre 2016 établissant le PRIAC 2016-2020 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 94/42 de Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France en date du 24 janvier 1994 autorisant, au titre de l'annexe XXIV du décret du 27 octobre 1989, le fonctionnement de cet IME pour 72 places destinées à des enfants et adolescents déficients intellectuels âgés de 5 à 20 ans ;
- VU** la demande de l'association LEHEL A visant à la cession de l'autorisation de l'IME « Le tremplin » à l'association de VILLEPINTE ;
- VU** la délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire de l'association LEHEL A en date du 24 juin 2017, ayant approuvé le projet de cession de l'autorisation administrative à l'association de VILLEPINTE qui lui a été accordée pour la gestion de l'IME « Le tremplin » ;
- VU** la délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire de l'association de VILLEPINTE en séance du 28 juin 2017 acceptant la cession de l'autorisation de l'IME « Le tremplin » de l'association LEHEL A à l'association de VILLEPINTE ;
- VU** le traité de fusion de l'association LEHEL A vers l'association de VILLEPINTE ;

- CONSIDERANT** que l'association de Villepinte présente les garanties morales, techniques et financières nécessaires pour assurer la gestion de cet établissement dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- CONSIDERANT** que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixé par le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale ;
- CONSIDERANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'action sociale et des familles ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

La cession de l'autorisation de gestion de l'IME « Le tremplin » détenue par l'association LEHEL A, sise 51-53, rue Auguste Delaune 93 000 BOBIGNY à l'association de VILLEPINTE sise 2, allée Joseph Récamier 75015 PARIS est approuvée.

ARTICLE 2 :

L'établissement, destiné à prendre en charge des enfants et adolescents déficients intellectuels âgés de 6 à 20 ans, a une capacité totale de 72 places.

ARTICLE 3 :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 93 069 032 6

Code catégorie : 183
Code discipline : 901
Code fonctionnement (type d'activité) : 13
Code clientèle : 110

N° FINESS du gestionnaire : 75 072 053 4

Code statut : 61

ARTICLE 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 5 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 :

Le Délégué départemental de la Seine-Saint-Denis de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Paris le 8 Août 2017

Le Directeur général Adjoint
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Jean-Pierre ROBELET

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-12-049

Arrêté n° 83/ARSIDF/LBM/2017

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de
biologie médicale multi-sites
« MEDI7 » sis 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090).

Arrêté n° 83/ARSIDF/LBM/2017

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« MEDI7 » sis 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090).

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69,

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Considérant le dossier reçu le 29 mai 2017 de Monsieur Frédéric BARROUX, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « MEDI7 », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « MEDI7 » sise 41, rue du Bois Chaland à LISSES (91090), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte la démission de Madame Bénédicte MARTINAUD de sa fonction de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « MEDI7 » est autorisé à fonctionner sous le numéro 91-29, par arrêté n° 72/ARSIDF/LBM/2017 en date du 3 juillet 2017 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale dont le site principal est situé au 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090), dirigé par Monsieur Frédéric BARROUX, pharmacien, biologiste-responsable, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « MEDI7 », dont le siège social est situé au 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090), agréée sous le n°17-91, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **91 002 008 0** est autorisé à fonctionner sous le n°91-29 sur les trente-et-un sites listés ci-dessous :

LISSES siège social, site principal

41, rue du Bois Chaland à LISSES (91090)

Fermé au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie).

N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 059 3

JUVISY-SUR-ORGE

5-7, rue du Lieutenant Legourd à JUVISY-SUR-ORGE (91260)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie).

N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 162 5

MORIGNY-CHAMPIGNY

Centre commercial Les Rochettes à MORIGNY-CHAMPIGNY (91150)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 120 3

CORBEIL-ESSONNES

65, rue Féray à CORBEIL-ESSONNES (91100)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 992 6

BRETIGNY-SUR-ORGE

194, boulevard de France à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 994 2

GRIGNY

12, place Henri Barbusse à GRIGNY (91350)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 001 5

LARDY

35, route Nationale à LARDY (91510)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 993 4

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Standard : 01.44.02.00.00

2/7

PARAY-VIEILLE-POSTE
100, avenue de Verdun à PARAY-VIEILLE-POSTE (91550)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 998 3

RIS-ORANGIS
33, rue Pierre Brossolette à RIS-ORANGIS (91130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 002 3

SAINT-PIERRE-DU-PERRAY
16, rue du Commerce à SAINT-PIERRE-DU-PERRAY (91280)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 991 8

SAVIGNY-SUR-ORGE
32, boulevard Aristide Briand à SAVIGNY-SUR-ORGE (91600)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 000 7

VERRIERES-LE-BUISSON
3, rue Joseph Groussin à VERRIERES-LE-BUISSON (91370)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 996 7

VIGNEUX-SUR-SEINE
51-53, avenue Henri Barbusse à VIGNEUX-SUR-SEINE (91270)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 995 9

VIRY-CHATILLON
93, boulevard Gabriel Péri à VIRY-CHATILLON (91170)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 999 1

VIRY-CHATILLON
57, avenue du Commandant Barré à VIRY-CHATILLON (91170)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 003 1

EPINAY-SUR-ORGE
Centre Commercial « La Prairie du Rossay » à EPINAY-SUR-ORGE (91360)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 027 0

BREUILLET

5, rue du Buisson Rondeau à BREUILLET (91650)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 973 6

ETRECHY

51, Grande Rue à ETRECHY (91580)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique

N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 975 1

MALESHERBES

10, rue du Capitaine Lelievre à MALESHERBES (45330)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 45 001 974 0

CROSNE

7, place Boileau à CROSNE (91560)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 038 7

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

2ter, rue de Verdun à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 94 002 098 5

LONGPONT-SUR-ORGE

6, voie du Mort Ru à LONGPONT-SUR-ORGE (91310)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 104 7

MONTLHERY

7, rue Maillé à MONTLHERY (91310)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 105 4

LES ULIS

124, avenue des Champs Lasniers à LES ULIS (91940)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 145 0

COURCOURONNES

322, square des Champs-Elysées à COURCOURONNES (91080)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 997 5

BRETIGNY-SUR-ORGE

4, place Federico Garcia Lorca à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 976 9

RIS-ORANGIS

Clinique Pasteur - 8, rue du Clos à RIS-ORANGIS (91130)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 163 3

ATHIS-MONS

Hôpital Privé d'Athis-Mons - 38, avenue Jules Vallès à ATHIS-MONS (91200)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 164 1

ETAMPES

12, avenue de la Libération à ETAMPES (91150)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (bactériologie).

N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 974 4

LIMOURS

22, rue de Chartres à LIMOURS (91090)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 968 6

Les trente-trois biologistes médicaux exerçant, dont trente-deux associés, sont les suivants :

- Monsieur Frédéric BARROUX, pharmacien, biologiste-responsable,
- Madame Amélie AUDION, médecin, biologiste médical,
- Madame Nadia BAIDJIBAY, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Frédéric-Charles BARAILLES, médecin, biologiste médical,
- Madame Claire BOCCARA, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Belkacem BOULEFDAOUI, médecin, biologiste médical,
- Madame Elsa CAILLAULT, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Thierry CORNU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne-Sophie DEFFAIN, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Evelyne DELAITRE GUILLEMINOT, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Jean-Denis DOSDAT, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Stéphane DUPRE, médecin, biologiste médical,
- Madame Claire GERARD, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur François GERARD, médecin, biologiste médical,
- Madame Catherine GRAVEY, médecin, biologiste médical,
- Madame Ioana IONESCU, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Sadi KHALFH, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Frédérique LE MANACH, médecin, biologiste médical,
- Madame Gratiela MACOVIEVICI, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Didier MAIREY, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Alihoussen MAMOD, pharmacien, biologiste médical,

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Standard : 01.44.02.00.00

5/7

- Monsieur Laurent MOREAU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Madeleine PISTONE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Valérie REGLI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Geneviève RIVIERE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Carole ROUSSEAU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Georgiana SIRETEANU, médecin, biologiste médical,
- Madame Florina STANILA, médecin, biologiste medical,
- Madame Françoise TARONI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Kim-Anh THANG-KORB, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Vincent VALARCHE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Christine VERGEZ, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Mohand YAKOUBI, médecin, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « MEDI7 » est la suivante :

Nom des associés	Actions A0	Actions AP1	Actions AP2	Total Actions	Droits de vote
Mme Amélie AUDION	0	0	1	1	268
Mme Nadia BAIDJIBAY	0	0	1	1	268
M. Frédéric BARROUX	0	200	7236	7436	1 939 648
Mme Claire BOCCARA	0	0	1	1	268
M. Belkacem BOULEFDAOUI	0	0	1	1	268
Mme Elsa CAILLAULT	0	0	1	1	268
M. Thierry CORNU	0	0	1	1	268
Mme Anne-Sophie DEFFAIN	0	0	1	1	268
Mme Evelyne DELAITRE-GUILLEMINOT	0	0	1	1	268
M. Jean-Denis DOSDAT	0	0	1	1	268
M. Stéphane DUPRE	0	0	1	1	268
Mme Claire GERARD	0	0	1	1	268
M. François GERARD	0	0	1	1	268
Mme Catherine GRAVEY	0	0	1	1	268
Mme Loana IONESCU	0	0	1	1	268
M. Sadi KHALFH	0	0	1	1	268
Mme Frédérique LE MANACH	0	0	1	1	268
Mme Gratiela MACOVIEVICI	0	0	1	1	268
M. Didier MAIREY	0	0	1	1	268
M. Alihoussen MAMOD	0	0	1	1	268
M. Laurent MOREAU	0	0	1	1	268
Mme Madeleine PISTONE	0	0	1	1	268
Mme Valérie REGLI	0	0	1	1	268
Mme Geneviève RIVIERE	0	0	1	1	268
Mme Carole ROUSSEAU	0	0	1	1	268
Mme Georgiana SIRETEANU	0	0	1	1	268
Mme Florina STANILA	0	0	1	1	268
Mme Françoise TARONI	0	0	1	1	268
Mme Kim-Anh THANG-KORB	0	0	1	1	268
M. Vincent VALARCHE	0	0	1	1	268
Mme Christine VERGEZ	0	0	1	1	268
M. Mohand YAKOUBI	0	0	1	1	268
S/Total biologistes médicaux en exercice	0	200	7 267	7 467	1 947 956

Mme Bénédicte MARTINAUD	0	1	7 229	7 230	7 230
SELAS LAB77, personne morale	767 966	0	0	767 966	767 966
AERTS & FILOT, personne morale	816 182	0	0	816 182	816 182
S/Total personnes morales extérieures exerçant la profession de biologiste médical	1 584 148	1	7 229	1 591 378	1 591 378
Total du capital social de la SELAS MEDI7	1 584 148	201	14 496	1 598 845	3 539 334

Article 2 : L'arrêté n° 72/ARSIDF/LBM/2017 en date du 3 juillet 2017, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « MEDI7 », sis 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090), est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 12 juillet 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

L'adjoint au Directeur du pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé

Signé

Aquilino FRANCISCO

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-07-026

Arrêté n° 84/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multi-sites « LABORATOIRE DE BIOLOGIE
MEDICALE JEAN-JACQUES TABATH » sis 33, rue de
la Papeterie à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
(91610).

Arrêté n° 84/ARSIDF/LBM/2017

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEAN-JACQUES TABATH » sis 33, rue de la
Papeterie à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (91610).

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Considérant le dossier reçu le 22 juin 2017, de Monsieur Jean-Jacques TABATH, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEAN-JACQUES TABATH » exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEAN-JACQUES TABATH », sise 33, rue de la Papeterie à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (91610), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte l'agrément de Madame Bénédicte MARTINAUD en qualité de nouvelle associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEAN-JACQUES TABATH » et sa nomination à la fonction de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALE JEAN-JACQUES TABATH » est autorisé à fonctionner sous le n°91-6, par arrêté n°69/ARSIDF/LBM/2017 en date du 14 juin 2017 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEAN-JACQUES TABATH » sis 33, rue de la Papeterie à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (91610), dirigé par Monsieur Jean-Jacques TABATH, pharmacien, biologiste-responsable, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEAN-JACQUES TABATH » sise à la même adresse, agréée sous le n° 36-91, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **91 002 093 2**, est autorisé à fonctionner sous le n°91-6 sur les deux sites suivants :

- BALLANCOURT-SUR-ESSONNE siège social, site principal
33, rue de la Papeterie à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (91610)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 094 0
- MAROLLES-EN-HUREPOIX
7, Grande Rue à MAROLLES-EN-HUREPOIX (91630)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 095 7

Les trois biologistes médicaux exerçant, tous associés, sont les suivants :

- Monsieur Jean-Jacques TABATH, pharmacien, biologiste-responsable,
- Madame Sophie GIRARD, pharmacien, biologiste médical,
- **Madame Bénédicte MARTINAUD, pharmacien, biologiste médical.**

La répartition du capital social de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEAN-JACQUES TABATH » est la suivante :

Nom des associés	Actions	Droits de vote
M. Jean-Jacques TABATH	314	314
Mme Sophie GIRARD	1	1
Mme Bénédicte MARTINAUD	1	1
S/Total biologistes médicaux en exercice	316	316
SELAS MEDI7, personne morale	310	310
S/Total personnes morales extérieures exerçant la profession de biologiste médical	310	310
Total du capital social de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEAN-JACQUES TABATH »	626	626

Article 2 : L'arrêté n°69/ARSIDF/LBM/2017 en date du 14 juin 2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEAN-JACQUES TABATH » sis 33, rue de la Papeterie à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (91610) est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 7 juillet 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-12-048

Arrêté n° 87/ARSIDF/LBM/2017

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de
biologie médicale multi-sites

« LABORATOIRE UNICELL » sis 3, place Pierre Sémard
à ARGENTEUIL (95100).

Arrêté n° 87/ARSIDF/LBM/2017

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LABORATOIRE UNICELL » sis 3, place Pierre Sémard à ARGENTEUIL (95100).**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Considérant le dossier reçu le 30 juin 2017, de Maître Nathalie SAILLARD-LAURENT, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE UNICELL » exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

« LABORATOIRE UNICELL », sise 3, place Pierre Sémard à ARGENTEUIL (95100), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte le changement de forme juridique de la société pour adopter celle de Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE UNICELL » est autorisé à fonctionner sous le n°95-3, par arrêté n°2014-18 en date du 20 avril 2014 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE UNICELL » sis 3, place Pierre Sémard à ARGENTEUIL (95100), codirigé par :

- Monsieur Manuel LANZENBERG, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Fabrice NGUYEN-VAN NHUT, médecin, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE UNICELL » sise à la même adresse, agréée sous le n° 95-3, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n°**95 003 384 2**, est autorisé à fonctionner sous le n°95-3 sur les trois sites suivants :

- ARGENTEUIL siège social, site principal
3, place Pierre Sémard à ARGENTEUIL (95100)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 985 9
- ENGHIEEN-LES-BAINS
6, place Foch à ENGHIEEN-LES-BAINS (95880)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 986 7
- EPINAY-SUR-SEINE
34, rue du Commandant Bouchet à EPINAY-SUR-SEINE (93800)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 555 6

Les quatre biologistes médicaux exerçant, tous associés, sont les suivants :

- Monsieur Manuel LANZENBERG, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Fabrice NGUYEN-VAN NHUT, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Isabel ANDRE, médecin, biologiste médical,
- Madame Isabelle DESHAYES, médecin, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « LABORATOIRE UNICELL » est la suivante :

Nom des associés	Actions	Droits de vote
Mme Isabel ANDRE	1	1
Mme Isabelle DESHAYES	1	1
M. Manuel LANZENBERG	1	1
SPFPL ONEGUINE	5 388	5 388
Associé unique M. Manuel LANZENBERG		
M. Fabrice NGUYEN-VAN NHUT	1	1
SPFPL NUTSCO	5 388	5 388
Associé unique M. Fabrice NGUYEN-VAN NHUT		
S/Total biologistes en exercice	10 780	10 780
Mme Michelle JOGUET VALENTIN, tiers porteur	34	34
S/Total associés extérieurs non biologistes médicaux	34	34
Total du capital social de la SELAS LABORATOIRE UNICELL	10 814	10 814

Article 2 : L'arrêté n°2014-18 en date du 20 avril 2014 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE UNICELL » sis 3, place Pierre Sépard à ARGENTEUIL (95100) est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 12 juillet 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

L'adjoint au Directeur du pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé

Signé

Aquilino FRANCISCO

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-18-012

Arrêté n° 90/ARSIDF/LBM/2017

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de
biologie médicale multi-sites

« BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE
ADAM (95290).

Arrêté n° 90/ARSIDF/LBM/2017

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290).**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Considérant le dossier reçu le 29 mai 2017, de Maître Emmanuelle GIRAULT, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR », exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOFUTUR » sise 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte :

- la cession du site sis Centre Hospitalier – 6, rue Saint Fiacre à MEAUX (77100) du laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR », au profit de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » ;

- la démission de Monsieur Jean-Christophe PONT de sa fonction de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR » est autorisé à fonctionner sous le numéro 95-147 par arrêté n°74/ARSIDF/LBM/2017 du 3 juillet 2017 ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 31 juillet 2017, le laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290), codirigé par :

- Monsieur Frédéric ADNIN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Michaël ALLOUCHE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Shakir-Pierre ANDIVA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Marc ARDITTI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Abdelhamid ASSAQA, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur William AURIOL ROY-BRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Yamina BELAYACHI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Sydonie CIAKO NGANCHUI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Sylvain COCCO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Catherine DESCHAMPS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Eric DESSAUX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Gaëtano ESPOSITO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Alain FAYAULT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Louis GOURION, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Catherine GRASSET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Sophie GUERIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent HARREWYN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Stéphane HENRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Christophe LA ROSA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Claude LACROIX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Moïse LASRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent LOUSSERT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Pascale MARCK, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jérôme NALPAS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Patricia PASQUALI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur François PIQUART, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jacques RAVENEAU, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Patricia RODRIGUEZ MATHIEU, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Léna SANTOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pierre-Guy SETBON, médecin, biologiste-coresponsable,
- Mademoiselle Marina TCHIMICHKIAN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jacques TOUZET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Olivier TRAN MINH, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pascal VAUZELLE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Franck VILLIAMIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOFUTUR », sise à la même adresse, agréée sous le n°13, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **95 001 608 9**, sera autorisé à fonctionner sous le n°95-147 sur les trente-et-un sites listés ci-dessous :

- L'ISLE-ADAM siège social, site principal
1, chemin des Trois Sources à l'ISLE-ADAM (95290)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 609 7

- CONFLANS-SAINTE-HONORINE
26, boulevard Armand Leprince à CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 079 8

- CHANTELOUP-LES-VIGNES
25, avenue de Poissy à CHANTELOUP-LES-VIGNES (78570)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 080 6

- GARGENVILLE
2, rue Gambetta à GARGENVILLE (78440)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 081 4

- LES MUREAUX
Avenue de la République – Centre Commercial des Bougimonts à LES MUREAUX (78130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
NN° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 082 2

- GOUSSAINVILLE
2-4, avenue du 6 Juin 1944 à GOUSSAINVILLE (95190)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 610 5

- DOMONT
8, avenue Glandaz à DOMONT (95330)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 611 3

- HOUILLES
5bis, avenue Carnot à HOUILLES (78800)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 083 0

- MAISONS-LAFFITTE
7, rue d'Achères à MAISONS-LAFFITTE (78600)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 084 8

- VILLIERS-LE-BEL
107, avenue Pierre Sémard à VILLIERS-LE-BEL (95400)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 612 1

- L'ISLE-ADAM
5, avenue de Paris à L'ISLE-ADAM (95290)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 628 7

- ARNOUVILLE-LES-GONESSE
8bis, rue Pierre Sémard à ARNOUVILLE-LES-GONESSE (95400)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 629 5

- CONFLANS-SAINTE-HONORINE
204, avenue du Maréchal Foch – 18 et 20 Place de la Liberté et rue Désiré Clément à
CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 133 3

- SOISY-SOUS-MONTMORENCY
13, avenue du Général de Gaulle à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 630 3

- SAINT-GRATIEN
1, boulevard du Maréchal Foch à SAINT-GRATIEN (95210)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 631 1

- PLAISIR
8, avenue de Geesthacht à PLAISIR (78370)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 134 1

- LES-CLAYES-SOUS-BOIS
10 avenue Jules Ferry à LES-CLAYES-SOUS-BOIS (78340)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 136 6

- SAINT-OUEN-L'AUMONE
2, avenue du Général de Gaulle à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 632 9

- OSNY
Clinique Sainte-Marie - 1, rue Christian Barnard à OSNY (95520)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie (examens directs), sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 633 7

- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
15, rue de Paris à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 137 4

- GARGES-LES-GONESSE
Centre Commercial Arc en Ciel à GARGES-LES-GONESSE (95140)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 635 2

- MEULAN
19, quai de l'Arquebuse à MEULAN (78250)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 138 2

- VERNOUILLET
7bis, avenue de Triel à VERNOUILLET (78540)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Microbiologie (parasitologie-mycologie), Biologie de la reproduction (spermologie diagnostique).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 139 0

- EPONE
15, avenue de la Gare à EPONE (78680)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 140 8

- TRIEL-SUR-SEINE
14, rue du Moulin à TRIEL-SUR-SEINE (78510)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 141 6

- PONTOISE
4, rue Carnot à PONTOISE (95300)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 636 0
- OSNY
49, rue Aristide Briand à OSNY (95520)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 637 8
- TAVERNY
188, avenue de Paris à TAVERNY (95150)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 136 9
- MARLY-LA-VILLE
137bis, avenue Henri Barbusse à MARLY-LA-VILLE (95670)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 319 0
- SARCELLES
2, rue Carnot à SARCELLES (95200)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 634 5
- ELANCOURT
4bis, square de la Canche à ELANCOURT (78990)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 135 8

Les quarante-deux biologistes médicaux exerçant seront les suivants, parmi lesquels trente-cinq sont associés :

- Monsieur Frédéric ADNIN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Michaël ALLOUCHE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Shakir-Pierre ANDIVA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Marc ARDITTI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Abdelhamid ASSAQA, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur William AURIOL ROY-BRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Yamina BELAYACHI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Sydonie CIAKO NGANCHUI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Sylvain COCCO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Catherine DESCHAMPS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Eric DESSAUX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Gaëtano ESPOSITO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Alain FAYAULT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Louis GOURION, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Catherine GRASSET, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Madame Anne-Sophie GUERIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent HARREWYN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Stéphane HENRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Christophe LA ROSA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Claude LACROIX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Moïse LASRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent LOUSSERT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Pascale MARCK, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jérôme NALPAS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Patricia PASQUALI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur François PIQUART, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jacques RAVENEAU, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Patricia RODRIGUEZ MATHIEU, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Léna SANTOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pierre-Guy SETBON, médecin, biologiste-coresponsable,
- Mademoiselle Marina TCHIMICHKIAN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jacques TOUZET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Olivier TRAN MINH, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pascal VAUZELLE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Franck VILLIAMIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Madame Yasmin ALIBAY, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Pascal ANDRON, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marie-Christine BORTOLI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marie-Pascale BRIDEL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marie-Hélène GASSINO, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Yves LEMAIRE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Carole VENTURA-BRANCHE, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELARL « BIOFUTUR » sera la suivante :

Nom des associés	Parts sociales	% des parts sociales	Droits de vote
M. Frédéric ADNIN	13 282		13 282
M. Michaël ALLOUCHE	1		1
M. Shakir-Pierre ANDIVA	12 282		12 282
M. Marc ARDITTI	14 282		14 282
M. Abdelhamid ASSAQA	501		501
M. William AURIOL ROY-BRY	1		1
Mme Yamina BALAYACHI	1		1
M. Sylvain COCCO	13 500		13 500
Mme Sydonie CIAKO NGANCHUI	1 839		1 839
Mme Catherine DESCHAMPS	13 282		13 282
M. Eric DESSAUX	12 282		12 282
M. Gaetano ESPOSITO	1		1
M. Alain FAYAULT	1		1
M. Louis GOURION	10 513		10 513
Mme Catherine GRASSET	10 282		10 282
Mme Anne-Sophie GUERIN	1		1
M. Laurent HARREWYN	14 982		14 982
Mme Stéphane HENRY	5 028		5 028
M. Christophe LA ROSA	12 282		12 282
M. Claude LACROIX	1		1

M. Moïse LASRY	10 282		10 282
M. Laurent LOUSSERT	12 333		12 333
Mme Pascale MARCK	9 345		9 345
M. Jérôme NALPAS	13 282		13 282
Mlle Patricia PASQUALI	7 141		7 141
M. François PIQUART	12 281		12 281
M. Jacques RAVENEAU	14 282		14 282
Mme Patricia RODRIGUEZ MATHIEU	1		1
Mme Léna SANTOS	1		1
M. Pierre-Guy SETBON	14 282		14 282
Mme Marina TCHIMICHKIAN	14 282		14 282
M. Jacques TOUZET	3 000		3 000
m. Olivier TRAN MINH	1		1
M. Pascal VAUZELLE	1		1
M. Frank VILLIAMIER	10 513		10 513
S/Total biologistes médicaux en exercice	255 371	54,8 %	255 371
M. Fabien BIANCHI	12 282		12 282
M. Olivier BOULET	1		1
M. Christophe CROUZIER	12 282		12 282
M. Gilles DE FRANCE	1		1
M. Jean-Pierre DIAS DAS ALMAS	12 282		12 282
M. Bruno FUKS	1		1
M. Henri-Charles HUGEDE	1		1
M. Marcel JANNET	10 782		10 782
M. Nicolas JOURDAIN	14 282		14 282
Mme Evelyne PAUC	4 324		4 324
Mlle Wanda PELTIER	14 282		14 282
M. Jean-Christophe PONT	1		1
M. Etienne RUSE	12 282		12 282
Mme Christelle TABELLA	1		1
SPFPL HMJ INVEST, personne morale	52 303		52 303
S/Total personnes morales ou physiques extérieures exerçant la profession de biologiste médical	145 107	31,2 %	145 107
SAS FURIBOUL, tiers porteur	36 887		36 887
SAS FILIA BF, tiers porteur	28 395		28 395
S/Total associés extérieurs non biologistes médicaux	65 282	14,0 %	65 282
Total du capital social de le SELARL BIOFUTUR	465 760		465 760

Article 2 : A compter du 31 juillet 2017, l'arrêté n°74/ARSIDF/LBM/2017 du 3 juillet 2017, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR » sis 1, chemin des Trois Sources à l'ISLE-ADAM (95290), sera abrogé.

Article 3 - Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 - Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 18 juillet 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

L'adjoint au Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé

Signé

Aquilino FRANCISCO

Agence régionale de santé

IDF-2017-08-09-001

ARRÊTE N° DOS-2017-251 Portant transfert de locaux de
la SAS MSA

ARRETE N° DOS-2017-251
Portant transfert des locaux de la SAS MSA
(93230 Romainville)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2016/148 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 29 décembre 2016, portant délégation de signature à monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté n° 2014-1816 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 10 juillet 2014 portant agrément, sous le n°93/TS/465 de la SAS MSA, sise 25, avenue de Verdun à Romainville (93230) dont le président est monsieur Abdelkhalek MELLALI ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité, constatée le 26 juillet 2017 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La SAS MSA est autorisée à transférer ses locaux du 25, avenue de Verdun à Romainville (93230) au 1, rue Benfleet à Romainville (93230) à la date du présent arrêté.
Le local de désinfection est situé 8, rue des Oseraies à Romainville (93230).

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris Cedex 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le 09 AOÛT 2017

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires



Séverine TEISSEDE

Agence régionale de santé

IDF-2017-08-09-002

ARRÊTE N° DOS-2017-252 Portant changement de
gérance de la SASU AMBULANCES MERIDIEN

ARRETE N° DOS-2017-252
Portant changement de gérance de la SASU AMBULANCES MERIDIEN
(94200 Ivry-sur-Seine)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2016/148 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 29 décembre 2016, portant délégation de signature à monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté n° 2013-DT94-57 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 01 février 2013 portant agrément, sous le n°94.13.127 de la SASU AMBULANCES MERIDIEN sise 23, rue Pierre et Marie Curie à Ivry-sur-Seine (94200) ayant pour président monsieur Yaakob Cohen ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par monsieur Ouissem BOUDELAA relatif au changement de gérance de la SASU AMBULANCES MERIDIEN;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de gérance aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Ouissem BOUDELAA a été nommé président de la SASU AMBULANCES MERIDIEN sise 23, rue Pierre et Marie Curie à Ivry-sur Seine (94200) à la date du 15 janvier 2016.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le **09 AOUT 2017**

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires



Séverine TEISSEDRE

Agence régionale de santé

IDF-2017-08-09-003

**ARRÊTE N° DOS-2017-253 Portant retrait d'agrément de
la SARL AMBULANCES DELTA 77**

ARRETE N° DOS-2017-253
Portant retrait d'agrément de la SARL AMBULANCES DELTA 77
(77184 Emerainville)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2016/148 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 29 décembre 2016, portant délégation de signature à monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral DDASS/2009/ASP/AMB/n°92 en date du 14 mai 2009 portant agrément, de la SARL AMBULANCES DELTA 77 sise 30, avenue du Béarn à Villeparisis (77720) dont le gérant est monsieur Bahram RAJABALI TABARMIRI ;
- VU** l'arrêté préfectoral DDASS/2009/ASP/AMB/n°191 en date du 30 juillet 2009 portant transfert des locaux, de la SARL AMBULANCES DELTA 77 du 30, avenue du Béarn à Villeparisis (77720) au 1, place Saint-Just à Emerainville (77184) ;

CONSIDERANT la cession le 02 juin 2017, à la SARL PHOENIX AMBULANCES sise 2/4, place Saint-Just à Emerainville (77184), dont le gérant est monsieur Jean-Pierre PARDILLOS d'un véhicule de catégorie C type A de la SARL AMBULANCES DELTA 77 immatriculé AR-872-ML ainsi qu'un véhicule de catégorie D immatriculé AR-907-FD ;

CONSIDERANT la cession le 05 juillet 2017, à la SARL AMBULANCES CTR sise 37, rue du Petit Bois à Torcy (77200), dont le gérant est monsieur Bahram RAJABALI TABARMIRI d'un véhicule de catégorie C type A de la SARL AMBULANCES DELTA 77 immatriculé AW-754-FB ;

CONSIDERANT par la suite le transfert, au profit de la SARL PHOENIX AMBULANCES des autorisations de mise en service dont bénéficiait la SARL AMBULANCES DELTA 77 ainsi que le transfert

au profit de la SARL AMBULANCES CTR de l'autorisation de mise en service du véhicule de transports sanitaires dont bénéficiait la SARL AMBULANCES DELTA 77 ;

CONSIDERANT par conséquent que l'agrément de la SARL AMBULANCES DELTA 77 est désormais sans objet ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'agrément de la SARL AMBULANCES DELTA 77 sise 1, place Saint-Just à Emerainville (77184) dont le gérant est monsieur Bahram RAJABALI TABARMIRI est retiré à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le **09 AOUT 2017**

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires


Séverine TEISSEDRE

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-18-011

Arrêté N°89/ARSIDF/LBM/2017

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de

biologie médicale multi-sites

« LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE

D'ARMAINVILLIERS » sis 12 rue des Frères

Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220).

Arrêté N°89/ARSIDF/LBM/2017

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sis 12 rue des Frères
Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220).**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Considérant le dossier reçu en date du 24 mai 2017 de Maître Emmanuelle GIRAULT, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », sise 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN- BRIE (77220), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte :

- l'acquisition du site du laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR », sis Centre Hospitalier - 6-8, rue Saint-Fiacre à MEAUX (77100), par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » ;
- l'agrément de Monsieur Jean-Christophe PONT en qualité de nouvel associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » et sa nomination à la fonction de biologiste-coresponsable du laboratoire exploité par ladite société ;
- La démission de Monsieur Didier BOUCARD de sa fonction de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

Considérant que Maître Emmanuelle GIRAULT sollicite l'autorisation administrative, afin que la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » exploite un laboratoire de biologie médicale multi-sites comportant un site supplémentaire d'implantation ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS », est autorisé à fonctionner, sous le n°77-95, par arrêté n°10/ARSIDF/LBM/2017 du 17 janvier 2017 ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 31 juillet 2017, le laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sis 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220), codirigé par :

- Monsieur Fabien BIANCHI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Enwar BORSALI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Olivier BOULET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Christophe CROUZIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Gilles DEFRANCE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jean-Pierre DIAS DAS ALMAS, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Bruno FUKS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Miguel HILARUS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Henri-Charles HUGEDE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Marcel JANNET, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Nicolas JOURDAIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Evelyne PAUC, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Jean-Christophe PONT, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
- Mademoiselle Wanda PELTIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Etienne RUSE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Christelle TABELLA, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sise 12 rue des Frères Vinot, 77220 TOURNAN-EN-BRIE, agréée sous le numéro 77-95 et enregistrée dans le fichier **FINESS EJ sous le n° 77 001 840 6**, sera autorisé à fonctionner sous le n° 77-95 sur les quinze sites listés ci-dessous :

- TOURNAN-EN-BRIE siège social et site principal
Clinique de Tournan 12, rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220)
Fermé au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 844 8
- TOURNAN-EN-BRIE
13, rue de Paris à TOURNAN-EN-BRIE (77220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 843 0
- SERRIS
14, cours de Danube, Espace 100 à SERRIS (77700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 845 5
- DAMMARIE-LES-LYS
Place Paul Bert à DAMMARIE-LES-LYS (77190)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 850 5
- LA FERTE-GAUCHER
20, rue de Paris à LA FERTE-GAUCHER (77320)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 846 3
- COULOMMIERS
Résidence « Victor Hugo », 14-16-18 rue Schmitt Ratté à COULOMMIERS (77120)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 847 1
- LOGNES
9, esplanade des Droits de l'homme à LOGNES (77185)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 849 7
- MONTEVRAIN
19-21, route de Provins à MONTEVRAIN (77144)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (Allergie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 848 9

- **GUIGNES-RABUTIN**
12, rue Saint Nicolas à GUIGNES-RABUTIN (77390)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 889 3
- **CHELLES**
104-106, avenue des Sciences à CHELLES (77500)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 919 8
- **NOGENT-SUR-MARNE**
23, boulevard de Strasbourg à NOGENT-SUR-MARNE (94130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 079 5
- **MONTFERMEIL**
4, place Notre Dame des Anges à MONTFERMEIL (93370)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 503 6
- **BAILLY-ROMAINVILLIERS**
29, rue du Tahuriau à BAILLY-ROMAINVILLIERS (77700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 080 8
- **LA FERTE-SOUS-JOUARRE**
9, boulevard Pasteur à LA FERTE-SOUS-JOUARRE (77261)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 081 6
- **MEAUX**
Centre Hospitalier – 6-8, rue Saint Fiacre à MEAUX (77100)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biologie de la reproduction (activités biologiques d'assistance médicale à la procréation).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 030 3

Les dix-sept biologistes médicaux exerçant seront les suivants, parmi lesquels seize sont biologistes-coresponsables :

- Monsieur Fabien BIANCHI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Enwar BORSALI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Olivier BOULET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Christophe CROUZIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Gilles DEFRANCE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jean-Pierre DIAS DAS ALMAS, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Bruno FUKS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Miguel HILARUS, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Monsieur Henri-Charles HUGEDE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Marcel JANNET, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Nicolas JOURDAIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Evelyne PAUC, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Jean-Christophe PONT, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
- Mademoiselle Wanda PELTIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Etienne RUSE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Christelle TABELLA, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Monsieur Georges GUILLEMIN, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sera la suivante :

Nom des associés	Actions	Droits de vote
M. Fabien BIANCHI	700	119 588
M. Enwar BORSALI	1	171
M. Olivier BOULET	1	171
M. Christophe CROUZIER	700	119 589
M. Gilles DEFRANCE	1	171
M. Jean-Pierre DIAS DAS ALMAS	1	171
M. Bruno FUKS	1	171
M. Miguel HILARUS	700	119 588
M. Henri-Charles HUGEDE	1	171
M. Marcel JANNET	700	119 589
M. Nicolas JOURDAIN	1	171
Mme Evelyne PAUC	1	171
M. Jean-Christophe PONT	1	171
Mlle Wanda PELTIER	1	171
M. Etienne RUSE	1	171
Mme Christelle TABELLA	700	119 588
S/Total biologistes médicaux en exercice	3 511	599 823
SELARL BIOFUTUR, personne morale	1 195 449	599 137
S/Total personnes morales extérieures exerçant la profession de biologiste médical	1 195 449	599 137
Total du capital social de la SELAS LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS	1 198 960	1 198 960

Article 2 : A compter du 31 juillet 2017, l'arrêté n°10/ARSIDF/LBM/2017 du 17 janvier 2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE D'ARMAINVILLIERS » sis 12 rue des Frères Vinot à TOURNAN-EN-BRIE (77220), sera abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 18 juillet 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

L'adjoint au Directeur du pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé

Signé

Aquilino FRANCISCO

ARS Ile de France

IDF-2017-08-07-019

DECISION N° DQSPP-QSPHARMBIO – 2017/073
d'autorisation de modification de la pharmacie à usage
intérieur de la Clinique les Jardins de Brunoy 91800
BRUNOY

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DECISION N° DQSPP-QSPHARMBIO – 2017/073

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.5126-1 à L.5126-14 ainsi que R.5126-1 à R.5126-20 et R.5126-42 ;
- VU l'arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU la décision du 5 novembre 2007, prise en application de l'article L.5121-5 du code de la santé publique, relative aux bonnes pratiques de préparation ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU la décision en date du 6 mars 1961 ayant autorisé la création d'une pharmacie à usage intérieur sous le N° H. 70 au sein de la Clinique Les jardins de Brunoy située 38, route de la Brie à Brunoy (91800) ;
- VU la demande déposée le 1^{er} mars 2017 par Madame Catherine VEAUX, Directrice de l'établissement, en vue de modifier les éléments figurant dans l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur au sein de la Clinique Les jardins de Brunoy sise 38, route de la Brie à Brunoy (91800) ;
- VU le rapport d'enquête en date du 26 avril 2017, les avis techniques du 1^{er} juin 2017 et du 12 juin 2017 et la conclusion définitive en date du 2 août 2017 établis par le pharmacien inspecteur de santé publique ;
- VU l'avis favorable du Conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens en date du 6 juin 2017 avec la recommandation suivante :
- revoir la composition de l'équipe pharmaceutique lors du déploiement de la dispensation hebdomadaire individuelle nominative (DHIN) ;

CONSIDERANT que les modifications des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur (PUI) sollicitées consistent en un agrandissement de la PUI pour répondre à un double objectif de mise en conformité :

- 
- adaptation et organisation de la PUI pour permettre le développement de la dispensation nominative,
 - adaptation de la PUI pour permettre les activités de décartonnage et de cueillette ;

CONSIDERANT les réponses apportées et les engagements pris par l'établissement suite au rapport d'enquête du pharmacien inspecteur de santé publique, notamment :

- l'assurance que la préparatrice ne réalise aucune tâche nécessitant un contrôle pharmaceutique en-dehors du temps de présence du pharmacien ;
- la réalisation d'une analyse des risques a priori avec élaboration d'un plan d'actions correspondant pour l'activité de préparation des doses à administrer ;

DECIDE

ARTICLE 1er : Est autorisée la modification des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur de la Clinique Les jardins de Brunoy sise 38, route de la Brie à Brunoy (91800), consistant en un agrandissement de la PUI, pour assurer les activités définies à l'article R. 5126-8 du code de la santé publique (CSP) en-dehors de la gestion des plasmas à finalité transfusionnelle relevant du 1° ou du 2° bis de l'article L. 1221-8 du CSP et les préparations magistrales.

ARTICLE 2 : La pharmacie à usage intérieur est installée dans des locaux d'une superficie totale de 72 m², au rez-de-jardin (niveau 0 du bâtiment), tels que décrits dans le dossier de la demande et comprenant :

- un sas de livraison- réception (8.65 m²),
- une pièce de stockage des produits de santé (26.90 m²),
- une pièce de stockage des médicaments et de préparation de la dispensation nominative (29.85 m²),
- un local annexe de stockage des dispositifs médicaux et des solutés massifs (6.65 m²) à proximité immédiate des locaux principaux.

- 
- ARTICLE 3 : Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance, de dix demi-journées par semaine, est en conformité avec les dispositions de l'article R. 5126-42 du code de la santé publique.
- ARTICLE 4 : Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 5 : Les directeurs et les délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 7 AOUT 2017

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

signé

Christophe DEVYS



Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2017-07-26-023

arrêté inter préfectoral fixant, au titre de l'article
D.112-1.18 du code rural et de la pêche maritime, le seuil
de surface pour le déclenchement de l'étude préalable
agricole

Arrêté inter-préfectoral
fixant, au titre de l'article D.112-1-18 du code rural et de la pêche maritime,
le seuil de surface pour le déclenchement de l'étude préalable agricole

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris,
Le Préfet des Hauts-de-Seine,
Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
Le Préfet du Val-de-Marne,

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.112-1-3 et D.112-1-18 à D.112-1-22 ;

VU le décret n°2016-1190 du 31 août 2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation prévues à l'article L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime et notamment son article 2 ;

VU l'instruction technique DGPE/SDPE/2016-761 du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 29 septembre 2016 ;

VU l'avis de la commission interdépartementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en date du 17 janvier 2017 ;

Considérant l'objectif de protection des espaces agricoles, inscrit au Schéma directeur de la région Île-de-France approuvé par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 ;

Considérant le rôle important de l'agriculture dans les départements de Paris et proche couronne et la forte pression foncière qui s'exerce sur les terres agricoles ;

Considérant que cette pression foncière amène à prélever des surfaces à forte valeur agronomique risquant d'avoir un impact sur la viabilité des exploitations agricoles ;

Considérant que le cumul de surfaces prélevées de petites tailles est susceptible de mettre en péril les fonctionnalités agricoles ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le seuil mentionné au 3^{ème} alinéa de l'article D.112-1-18 du code rural et de la pêche maritime est fixé à **1 hectare** par le présent arrêté sur l'ensemble des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, et du Val-de-Marne, par dérogation au seuil national par défaut.

Article 2 :

Un recours peut être formé contre le présent arrêté auprès du tribunal administratif de Paris dans

un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 :

Les préfets et secrétaires généraux des préfectures de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de chaque préfecture.

Fait à Paris, le 26 JUIL. 2017

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,

Le Préfet des Hauts-de-Seine,

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,

Le Préfet du Val-de-Marne,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Christian ROCK